



COMPTE RENDU DES ÉLUS DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

CAP DE TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AAP 2^{ème} CLASSE ET D'AAP 1^{ère} CLASSE

La CAP de tableau d'avancement au grade d'AAP 2^{ème} classe s'est tenue le 1^{er} avril 2016.

La CAP de tableau d'avancement au grade d'AAP 1^{ère} classe s'est tenue les 8 avril et 23 mai 2016.

Les élus de la CGT ont lu la déclaration liminaire que vous trouverez à l'adresse suivante : [TABLEAU D'AVANCEMENT au GRADE D'AAPFiP de 2^{ème} classe et D'AAPFiP de 1^{ère} classe CAPN des 5 et 8 avril 2016](#)

RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION

Le président de la CAP a estimé que la mobilisation contre la loi travail était importante dans tous le pays.

Concernant le protocole PPCR, il a indiqué qu'il fallait le déconnecter de ce qui se passe dans le privé. C'est faciliter la mobilité interministérielle et rapprocher les différents statuts d'une carrière type.

Le RIFSEEP ne devrait pas remettre en cause de manière fondamentale nos régimes indemnitaires.

A la DGFIP, il ne trouverait pas à s'appliquer pour les catégories B et C.

Concernant les systèmes de promotion, il a confirmé la disparition du système d'évaluation tel qu'on l'appliquait à la DGFIP.

Il va falloir repenser nos promotions qui continuerons de prendre en compte le mérite individuel.

Concernant les tableaux d'avancements, nous ne sommes franchement pas sur une carrière linéaire telle que la revendique la CGT.

Du fait des contraintes budgétaires, nous ne sommes pas non plus dans une situation où l'ensemble des collègues remplissant les conditions statutaires passeraient automatiquement au grade supérieur.

Depuis la fusion DGI/DGCP, nous bénéficions d'un volume de promotion bien plus important que dans les autres administrations. Ce n'est plus le cas, les taux baissent pour l'ensemble de la fonction publique, les ressources budgétaires sont en baisse et nous n'échappons pas à cette tendance.

Montreuil, le 07/07/2016

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

- Case 450 ou 451
- 263 rue de Paris
- 93514 Montreuil Cedex
- www.financespubliques.cgt.fr
- Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
- dgfip@cgt.fr
- Tél : 01.55.82.80.80
- Fax : 01.48.70.71.63

La CAP de TA d'AAP2^{ème} classe

☛ Conditions pour être promu par tableau d'avancement au grade d'AAP2

Avoir atteint le 5^{ème} échelon du grade d'AAFIP 1^{ère} classe et compter au moins 6 ans de services effectifs dans le grade.

Les agents non noté au titre de l'année N-1, les agents faisant l'objet d'une majoration d'ancienneté sur les 3 dernières années et les agents ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire sur les 5 dernières années sont écartés du tableau d'avancement au stade du projet et font l'objet d'un examen lors de la CAP.

Concernant la CAP de tableau d'avancement au grade d'AAP2^{ème} classe, 12 agents non notés au titre de l'année N-1, 13 agents faisant l'objet d'une majoration d'ancienneté sur les 3 dernières années et 10 agents ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire sur les 5 dernières années étaient soumis à examen.

La CAP de TA d'AAP1^{ère} classe

☛ Conditions pour être promu par tableau d'avancement au grade d'AAP1

Avoir deux ans d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon du grade d'AAP 2^{ème} classe et compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade.

Les agents non noté au titre de l'année N-1, les agents faisant l'objet d'une majoration d'ancienneté sur les 3 dernières années et les agents ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaires sur les 5 dernières années sont écartés du tableau d'avancement au stade du projet et font l'objet d'un examen lors de la CAP.

Concernant la CAP de tableau d'avancement au grade d'AAP1^{ère} classe, 7 agents non notés au titre de l'année N-1, 18 agents faisant l'objet d'une majoration d'ancienneté sur les 3 dernières années et 11 agents ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire sur les 5 dernières années étaient soumis à examen.

Les élus de la CGT ont défendu avec force et convictions les dossiers que les agents leurs avaient confié.

Ils ont déploré la volonté de l'administration à pratiquer la double peine : écartant a priori les agents faisant l'objet de baisses de notes et de sanctions disciplinaires.

Pour le TA 2016 d'AA 1^{ère} classe en AAP 2^{ème} classe, 2098 agents figuraient sur la Plage d'Appel Statutaire,

mais seulement 735 ont pu bénéficier de la promotion au grade supérieur.

Pour le TA 2016 d'AAP2^{ème} classe en AAP 1^{ère} classe, 3083 agents figuraient sur la Plage d'Appel Statutaire, mais seulement 771 ont pu bénéficier de la promotion au grade supérieur.

Nous avons rappelé que chaque année le plan de qualification ministériel ne permet pas de promouvoir tous les agents remplissant les conditions statutaires, Il est regrettable que les qualifications des agents si souvent reconnues dans les propos de nos responsables, ne trouvent leur concrétisation dans ce plan.

Année après année le volume de promotion ne cesse pas de baisser.

Pour 2016, le taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum des avancements au grades d'AAP2^{ème} classe est de seulement 35% soit 15 points de moins qu'il y a deux ans.

Pour la promotion au grade d'AAP1^{ère} classe il est de seulement 25% soit 8 points de moins qu'il y a deux ans.

En définitif, cette année, ce sont 1363 agents (remplissant les conditions statutaires) qui sont injustement écartés de la promotion au grade d'AAP2 et 2312 au grade d'AAP1.

Les élus de la CGT Finances Publiques ont réitéré leur revendication d'une carrière linéaire et dans l'attente, l'exigence que tous les agents remplissant les conditions statutaires puissent accéder au grade supérieur.

Le dernier agent administratif de 1^{ère} classe des finances publiques inscrit au choix normal au grade d'agent administratif principal de 2^{ème} classe détient une ancienneté du 11/06/2016 dans le 6^{ème} échelon du grade d'agent administratif des finances publiques de 1^{ère} classe et une date d'accès au corps du 01/07/2007.

Le dernier agent administratif principal de 2^{ème} classe des finances publiques inscrit au choix normal au grade d'agent administratif principal de 1^{ère} classe détient une ancienneté du 30/03/2015 dans le 8^{ème} échelon.

Les votes

La CGT Finances Publiques, Solidaires Finances Publiques, FO DGFIP et CFDT ont voté contre les listes proposées par l'administration.

Il est inacceptable, que pour des raisons budgétaires, des agents soient écartés d'une promotion à laquelle ils peuvent statutairement prétendre, d'autant plus qu'ils subissent des surcharges de travail de plus en plus importantes, acquièrent de nouvelles compétences professionnelles, de nouvelles qualifications et accomplissent des missions dans un contexte de plus en plus difficile.